NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/163
S/16460
3 avril 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Points 68, 69, 124, 125 et 130
de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 2 avril 1984, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre datée du 26 mars 1984 que vous a adressée le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/39/152-S/16435), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le texte de la dépêche suivante de l'agence de presse Bakhtar :

"Kaboul, 27 mars, Bakhtar : Selon un rapport du Ministère de la défense de la République démocratique d'Afghanistan, un appareil MIG de l'aviation afghane qui avait décollé de l'aéroport de Kandahar pour un vol d'entraînement s'est écrasé.

L'avion qui avait fait fausse route du fait du mauvais temps et de problèmes techniques est sorti de l'espace aérien de Kandahar et s'est écrasé lorqu'il s'est trouvé à court de carburant.

---

* A/39/50.

Le sous-lieutenant Sayed Hashem qui était aux commandes a été tué dans l'accident et les autorités afghanes de Spin Baldak ont reçu sa dépouille mortelle du consulat d'Afghanistan à Quetta."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 68, 69, 124, 125 et 130 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF